

**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL – AVIS N°110**  
**Changement d'Appellation de l'enseignement spécial**

Dans le prolongement de l'avis n°66 émis par le Conseil Supérieur en date du 18/11/87, les membres actuels du Conseil Supérieur de l'Enseignement spécial souhaitent que le législateur retienne l'appellation « **Enseignement Spécialisé** ».

Cette appellation rendrait mieux compte de la réalité d'un enseignement confié à des spécialistes qualifiés et dûment formés.

Le changement d'appellation contribuera à valoriser cet enseignement et à vaincre certains préjugés à son égard.

Le Conseil souhaiterait un aboutissement rapide à cette proposition étant donné que dans les faits cette question se pose depuis de nombreuses années.

21 Mars 2001